



Le 13 juillet 2009

**Par courrier électronique**

Madame Caroline Imbeau,  
Directrice générale par intérim  
de la Direction générale du PEEENT  
Agence de l'efficacité énergétique  
5700, 4e avenue Ouest, B 405  
Québec (Québec) G1H 6R1

**OBJET : Vérification du rapport de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE)  
Sur l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité énergétique  
(PEEÉNT) et l'utilisation des sommes reçues en vertu de l'article 24.2  
de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (LAEÉ)**

---

Chère madame,

Dans le cadre de la vérification du rapport de l'AEE sur l'état d'avancement du PEEÉNT et l'utilisation des sommes reçues, la Régie constate que certaines informations sont requises pour compléter le rapport.

À cette fin, la Régie inclut en annexe, une liste des informations nécessaires et en demande le dépôt **au plus tard le 12 août 2009**.

Veuillez agréer, chère madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/mdl  
P.j.

c.c. Me Michèle Durocher

# Annexe

## Liste des informations à compléter

- État financier comparable avec le dernier budget autorisé : la version fournie à la pièce AEE-20.1, document 1 est-elle la version finale? Veuillez, selon le cas, confirmer que ces données correspondent aux données finales ou fournir les données finales.
- Étant donné les explications fournies dans votre lettre du 12 juin dernier au sujet des états financiers soumis sous forme de projet à la pièce confidentielle AEE 20.1, document 3, nous aurions besoin de la version complète des états financiers (sous pli confidentiel) et de tout autre document qui devrait être modifié en conséquence, incluant les tableaux H3, H4 et I9.
- Les règles de séparation des états financiers entre activités réglementées et non réglementées utilisées en mode réel et en mode budgétaire demandées à l'Annexe III.
- Cibles d'économie d'énergie :
  - le tableau 2 de la pièce AEE-20, document 1, page 6 n'indique aucun total. Veuillez compléter.
  - le texte du rapport ne fait pas mention du total pour la période 2008-2009. Veuillez compléter.
  - Le rapport ne mentionne pas la cible du plan d'ensemble 2007-2010 ni l'état d'avancement du plan par rapport à cette cible. Cette information pourrait être ajoutée au tableau G.
  - Au tableau G, l'état d'avancement par rapport aux cibles 2015 n'est pas désagrégé par forme d'énergie pour les produits pétroliers. Veuillez compléter.
  - Selon la note 2, les cibles présentées pour l'Agence ont été revues conformément aux exigences des décisions D-2009-018 et D-2009-046. À la page 8 du rapport, on retrouve une liste de quatre modifications apportées aux hypothèses de l'Agence. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun tableau détaillant le calcul des modifications. Veuillez compléter.
  - Selon la note 4, les cibles reçues de Gaz Metro, du FEÉ et de Gazifère dans le cadre de l'élaboration du présent rapport d'avancement sont différentes de celles initialement reçues dans le cadre de l'élaboration du Plan d'ensemble 2007-2010. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun tableau détaillant les modifications. Veuillez compléter.
  - Selon la note 5, les économies de gaz naturel réelles et prévues reçues du FEÉ pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis ont été retranchées de leurs cibles et résultats globaux puisque déjà comptabilisées dans ceux de l'Agence. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun tableau détaillant les modifications.

- Grille de suivi annuel des résultats
  - Les tableaux I4, I7 et I10 présentent dans certains cas des taux d'écart et dans d'autres des taux de réalisation. Veuillez présenter les tableaux sous un même format.
  - Au tableau I9, les charges réelles ne sont pas désagrégées par forme d'énergie. Veuillez les désagréger.
  - Aux tableaux I5, I6, I8 et I9, veuillez inclure des totaux par programme et pour l'ensemble des programmes de l'AEÉ.
- Résultats 2008-2009 des programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis

Au tableau des résultats pour le PGEÉ d'HQD (AEE-20, document1, annexe D), des économies d'énergie et des dépenses sont associées aux programmes de l'AEÉ pour 2008-2009. Ces économies d'énergie ne correspondent pas aux économies réelles d'électricité présentées au tableau F-1(AEE-20, document 1, annexe F) pour ces mêmes programmes.

Au tableau des économies réelles du FEÉ (AEE-20, document1, annexe B), des économies d'énergie sont associées aux programmes de l'AEÉ pour les deux premiers trimestres de 2008-2009.

  - Veuillez concilier les résultats présentés pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis (Tableaux F-1, F-2, H-3 et H-4) avec les résultats des distributeurs (AEE-20, document1, annexes B, C et D). Veuillez détailler et totaliser les sommes remboursées et dues à chacun des distributeurs pour ces programmes et indiquer si les dépenses inscrites dans les tableaux des résultats des distributeurs sont les mêmes que celles inscrites dans les résultats de l'AEÉ. Le cas échéant, veuillez expliquer les écarts.